

Image not found or type unknown



Facturation avenant au bail

Par **Laulau1506**, le **31/01/2024** à **18:00**

Bonsoir j'ai une question à vous poser en droit immobilier. Je suis locataire depuis 3 ans. J'ai demandé une rédaction d'avenant au bail pour inclure mon conjoint qui a emménagé avec moi après la signature du bail initial. L'agence immo a dit oui, nous avons donc constitué le dossier qui a été accepté, puis reçu et signé l'avenant au bail. Une fois la procédure terminée l'agence nous envoie un mail nous indiquant que cet acte est facturé 150€. Sont ils en droit de nous annoncer la facture APRÈS que l'avenant au bail ait été signé et rédigé ?